


## Note d'intention rédigée dans le cadre de la rénovation de la Cité du Centenaire à Montignies-sur-Sambre

	Maître d'ouvrage	Société de logement agréée SCRL Versant Est (intégrée en 2013 à La Sambrienne, SCRL agréée par la Société Wallonne du Logement)
	Architecte	St.Ar.Tech. Management Group 44/1 rue Jules Antheunis - 7030 Saint-Symphorien 065/36.46.07 info@startech-group.eu
	Entrepreneurs	Lot 0 : Retrimeuse Lot 1 : Aclagro ...
	Adresse du chantier	123 - 125 - 127 Avenue du Centenaire à Montignies-sur-Sambre

Dans tous projets, il est essentiel d'attirer l'attention des adjudicataires sur les particularités dudit projet.

Cette sensibilisation peut être faite à l'aide d'une note d'intention ajoutée dans les dossiers de mise en adjudication.

Les pages suivantes présentent un exemple de note d'intention rédigée par l'architecte du projet.

Doss. : 12.111	VERSANT EST	réhabilitation Cité du Centenaire à	Association Momentanée
Réf. : VE	PHASE 1 - DEMOLITION	Montignies-sur-Sambre	St.Ar.Tech MANAGEMENT GROUP
Date : 19.07.12	CAHIER SPECIAL DES CHARGES -CLAUSES TECHNIQUES		Tel : 065/36.46.07 Fax : 065/35.50.09

## DESCRIPTION DES TRAVAUX DE DEMOLITION :

Les travaux, objets de ce marché, concernent la réhabilitation de la cité du centenaire à Montignies-sur-Sambre, qui seront adjugés par marché public européen comprenant les 6 lots suivants :

- Lot 1 : « démolitions + placement citerne eau de pluie – PEI 2008/1244 »
- Lot 2 : « rénovation de l'immeuble 125/127 PIVERT 2012 »
- Lot 3 : « Construction de 12 logements moyens -Ancrage communal 58/2010/12 »
- Lot 4 : « Transformation Immeubles 121 – 133 - PEI2008/1244 »
- Lot 5 : « Abords liés au lot 3 »
- Lot 6 : «rénovation immeuble 129/131 (avance SWL en attendant le prochain PIVERT) »

Le lot 1 et le lot 2 doivent être coordonnés afin que le commencement du chantier du LOT2 s'exécute en Avril 2013. Les moyens d'exécution ainsi que le planning général seront étudiés afin de respecter cette échéance obligatoire.

La démolition, objet du présent dossier (lot 1), sera effectuée en deux phases :

### Phase I

L'entreprise comprendra la démolition de :

1. L'immeuble d'appartements n°123 comprenant 5 niveaux (y compris sous-sol) faisant partie d'un ensemble composé de trois immeubles ( 123-125-127) séparés par des joints de dilatation, y compris :
  - la mise en place d'une protection provisoire du pignon mis à nu de l'immeuble n°125 contigu, au moyen d'une bâche hautement résistante à la déchirure fixée mécaniquement par lattes et protégée en partie supérieure par une membrane V3 armée pour réaliser le raccordement étanche soudé avec la relevée d'étanchéité existante au droit du joint de dilatation,
  - la protection contre l'humidité et les infiltrations d'eau du mur de refend en cave mis à nu
  - la pose d'un drain au pied du mur raccordé par tuyau pvc à la chambre de visite existante,
  - la pose d'éléments L préfabriqués en béton armé de soutènement contre le mur de cave conservé avant remblayage,
  - la pose d'une citerne d'eau de pluie de 10.000 l avec deux rehausses du jour de visite et couvercle en béton, branchement du trop-plein à la cv existante raccordée à l'égout public, y compris placement d'un tuyau en attente jusqu'à l'angle du pignon mis à nu et la façade avant en diam. 160 (pour raccordement des dep lors des travaux de rénovation énergétique de l'immeuble n°125),
  - le placement d'un anneau de puits préfabriqué en béton au-dessus de la cv existante raccordée à l'égout public, y compris couvercle en béton,
  - le remblayage des caves au moyen de concassé 0-100 mm provenant des éléments inertes de la démolition de la phase I et de la phase II

### Phase II

L'entreprise comprendra la démolition de :

- une batterie de 16 garages jusqu'à la dalle de sol qui sera maintenue
- une batterie de 14 garages jusqu'à la dalle de sol qui sera maintenue

Remarques :

### PROJET PILOTE REEMPLOI

**Le présent chantier constitue un des projets pilotes pour la Wallonie dans le cadre du projet REEMPLOI financé par la région de Bruxelles-capitale et la région wallonne dans le cadre des Alliances Emploi-environnement menées par ces deux régions.**

**Il bénéficie d'un encadrement particulier des partenaires du projet (CCW , CIFIUL et RESSOURCES).**

**Afin de privilégier au maximum les filières de réemploi et de recyclage,**

- **les démontages suivants seront réalisés préalablement à l'intervention de l'entreprise :**

Doss. : 12.111	VERSANT EST	réhabilitation Cité du Centenaire à	Association Momentanée
Réf. : VE	PHASE 1 - DEMOLITION	Montignies-sur-Sambre	St.Ar.Tech MANAGEMENT GROUP
Date : 19.07.12	CAHIER SPECIAL DES CHARGES -CLAUSES TECHNIQUES		Tel : 065/36.46.07 Fax : 065/35.50.09

1. **récupération par Versant Est de matériel réutilisable**, concerne:
  - les chauffe-eaux au gaz dont la date de construction est postérieure à 2009
  - platines parlophonie
  - 12 portes blindées d'entrée des appartements
- **L'entreprise de démolitions procédera, dans la mesure du possible et selon ses possibilités, à la récupération des matériaux suivants :**
  1. **Parement en pierre bleue de soubassement de l'immeuble n°123**  
En vue d'être réutilisé pour la construction de muret, supports divers et le dallage de sol en appareillage « oppus-uncertum » lors du traitement des abords, dans l'état dans lequel les dalles se trouveront après démontage. Celles-ci seront stockées sur palettes à un endroit à déterminer sur place, entourées d'un enclos sécurisé, ou transportées vers les installations du maître de l'ouvrage (dans un rayon de 10km)
  2. **Soubassement en moellons de grés des garages**  
En vue d'être réutilisé pour la construction de muret, supports divers ou autres lors du traitement des abords, dans l'état dans lequel les moellons se trouveront après démontage. Ceux-ci seront stockées sur palettes à un endroit à déterminer sur place, entourées d'un enclos sécurisé ou transportés vers les installations du maître de l'ouvrage (dans un rayon de 10km)
  3. **Parement en briques des garages et/ou de l'immeuble 123**  
Dans le cas où une installation de broyage/criblage sera installée sur place, les briques seront broyées en vue d'être utilisées pour la finition d'allées lors du traitement des abords et stockées en vrac à un endroit à déterminer sur site.
- **L'utilisation de déchets inertes pour remblayer les caves,**  
Ceux-ci seront de préférence concassés sur place et les volumes excédentaires pourront servir de remblais pour des chantiers proches du site. Dans l'hypothèse où le broyage et le concassage ne pourraient être exécutés sur place, l'entreprise planifiera l'évacuation des déchets inertes simultanément à l'apport de matériaux de remblais recyclés provenant de la centrale (camions revenant du centre de traitement pleins au lieu de vides)

**Le présent marché sera adjugé sous forme d'appel d'offre général avec critères méthodologiques incluant le recyclage et la récupération. Ces critères seront évalués sur base du plan de gestion des déchets remis lors de la soumission. Le modèle de plan de gestion des déchets et une note explication, ainsi qu'une fiche informative sur le stockage et regroupement des déchets et un modèle de bon de transport sont joints en annexes.**

**Les partenaires du projet re-emploi pourront apporter une aide au moment de la soumission aux entreprises soumissionnaires qui peuvent contacter Anne-Sophie Hallet, conseillère environnement à la CCW : anne-sophie.hallet@ccw.be, tél:02/545.56.48 fax : 02/545.59.05, gsm: 0476/87.10.63.**

**Ces partenaires interviendront aussi en cours de chantier afin d'apporter une aide et un soutien à l'entreprise en vue d'optimiser la récupération des déchets. Dans cette optique et afin d'identifier les possibilités de recyclage, un métré détaillé des éléments pouvant être récupérés a été établi à titre indicatif et joint en annexe 2.**

## **EXECUTION**

Toutes les précautions seront prises pendant les démolitions, afin de ne pas endommager la toiture et la remontée de l'étanchéité au droit du joint de dilatation entre n°123 et 125, les façades et le pignon de l'immeuble maintenu n°125.

Toutes les précaution seront prise pour limiter les inconviénient pour les riverains ( circulation des engins de démolition et camions, bruit, formations de poussières...).

Doss. : 12.111	VERSANT EST	réhabilitation Cité du Centenaire à	Association Momentanée
Réf. : VE	PHASE 1 - DEMOLITION	Montignies-sur-Sambre	St.Ar.Tech MANAGEMENT GROUP
Date : 19.07.12	CAHIER SPECIAL DES CHARGES -CLAUSES TECHNIQUES		Tel : 065/36.46.07 Fax : 065/35.50.09

Les travaux seront effectués dans le respect de la législation en vigueur, des règles de l'art, des prescriptions du coordinateur de sécurité-santé et compte-tenu de la présence d'éléments en amiante repris à l'inventaire amiante en annexe 1 de la présente.

**Avant démolition lourde du n°123, il sera procédé au démontage soigné selon la législation de tous les éléments contenant de l'amiante (voir inventaire) :**

- **gaine du vide-ordures dans la cuisine de tous les appartements,**
- **dalles pvc du séjour de tous les appartements, y compris la colle restant sur la chape,**
- **bardages en plaques d'AC**